

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- entre les employés et les employeurs
- entre les maîtres d'ouvrage, les entrepreneurs et les fournisseurs.

» Fervent défenseur du fédéralisme, j'ai cherché à promouvoir les intérêts des sections et des groupes spécialisés qui recèlent des ressources propres à compléter et à soutenir efficacement l'activité de la société centrale. Mais les fédéralistes doivent rester conscients des intérêts de la communauté et de la nécessité de se serrer les coudes. Une section ayant déposé une plainte en justice contre la société, l'appel lancé à la solidarité a permis d'éviter de porter les dissensions devant le juge.

» La SIA offre les meilleures conditions préalables pour accomplir de telles tâches. Elle compte parmi ses membres des professionnels qualifiés; elle est vraiment multidisciplinaire et ne représente pas des intérêts unilatéraux. Et ce qui est peut-être le plus important: de nombreux membres sont prêts à mettre leur expérience à disposition et à exécuter beaucoup de travail à titre bénévole.

» Pour moi, j'ai considéré comme une de mes tâches essentielles de créer et d'améliorer les principes régissant les activités de la société. Concrètement, il est essentiel de s'appuyer sur une base financière saine, - ce qui n'a pas toujours été le cas - un secrétariat général efficace et compétent, des revues de haut niveau, propres à la société, qui informent les membres régulièrement, contribuent à former l'opinion et servent de porte-parole vis-à-vis du public. L'installation du secrétariat dans les agréables locaux de la Maison SIA, à la Selnaustrasse, a aussi marqué un tournant décisif. Du reste, au cours des dernières années, la SIA est devenue de loin l'actionnaire principal de la société de la Maison SIA.

» C'est grâce à de bonnes prestations, à la compétence professionnelle et à une représentation objective des intérêts que l'on se crée de manière durable une bonne réputation, que l'on gagne la considération et que l'on acquiert de l'influence. Ce fut un de mes principes directeurs. J'ai attaché une grande importance à un déroulement ordonné des diverses activités, à la clarté de l'attribution des tâches et à la responsabi-

lité des collaborateurs, afin qu'ils soient aussi indépendants que possible dans l'exercice de leur fonction. Il faut également bien s'y retrouver dans la paperasse et avoir une bonne documentation, pour assurer en tout temps l'accès aux documents et aux sources. Cette méthode de travail m'a permis d'assumer la présidence de ma commune de domicile, Kappel am Albis, pendant deux périodes consécutives, en plus de mon activité de secrétaire général.

» Je me suis tout particulièrement employé à établir une bonne prévoyance-risques et retraite en faveur du personnel du secrétariat général. A fin 1988, j'ai eu la satisfaction de constater que l'institution de prévoyance en faveur du personnel avait accumulé un capital d'un million de francs, soit un montant qui a quintuplé en l'espace de vingt ans. Pour les coups durs, qui n'ont malheureusement pas été épargnés à certains membres du personnel, cette institution s'est révélée bénéfique.»

La collection des normes SIA

Etat au 1^{er} décembre 1989 (fin)¹

Autres normes

En voie de publication

451 Recommandation « Informatique - Format des données pour séries de prix » (nouveau, à paraître janvier 1990).

En élaboration

406 Recommandation « Contenu et présentation de projets d'améliorations foncières » (révision de la norme 171, édition de 1966, consultation terminée).

V414/10 Recommandation « Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment » (nouveau, consultation terminée).

416 Recommandation « Surfaces et volumes construits » (révision des normes 116 et 416, consultation terminée).

¹ Voir IAS N° 5/90, pp. 81-82.

Le coin de la rédaction

Point final

Minuit moins cinq

Que ce soit sur le plan local, national ou mondial, les nouvelles de ces derniers temps quant à l'environnement naturel ou urbain présentent un caractère commun: on s'aperçoit - à des titres fort divers et compte tenu du langage médiatique - qu'on est au bord du gouffre, de la catastrophe, de l'engorgement total.

Une nouvelle nous apprend-elle que les ordures ménagères de Lausanne vont finir leur existence dans une décharge française, et nous découvrons que nous sommes menacés d'être submergés par nos déchets - et pas seulement dans la métropole vaudoise.

L'hiver doux succède à un autre hiver doux, et la clientèle déserte les stations de sports d'hiver. Cette absence massive met en danger l'économie de certaines régions de montagne, où promoteurs publics et privés ont considérablement investi dans des coûteux équipements touristiques, hôteliers et parahôteliers. Aujourd'hui s'impose l'évidence: si la question de leur rentabilité pour un taux d'occupation « moyen » reste ouverte, la chute en-dessous de ce taux entraîne des conséquences dramatiques au point de justifier pour le Parlement une aide financière. Pronostics trop optimistes pour une « monoculture économique »?

L'évolution de la pollution des eaux dans les pays fortement industrialisés est un phénomène que chacun a pu suivre, que ce soit en Adriatique, en mer du Nord ou, plus près de chez nous, dans le Rhin en aval du lac de Constance. Il a fallu la débâcle touristique de l'été dernier en Italie ou la conférence internationale sur la mer du Nord qui se déroule aux Pays-Bas au moment où sont écrites ces lignes pour qu'on réalise officiellement l'étendue du désastre.

On peut y ajouter la déforestation des zones tropicales, l'engorgement de l'espace aérien autour des grands centres de trafic, l'élévation minime mais réelle du niveau des océans, la pénurie locale d'agrégats destinés à la construction, la surcharge des réseaux de production et de distribution d'électricité, le rétrécissement du biotope de nombreuses espèces animales, la pénurie de personnel qualifié - et l'on en passe. Le commun dénominateur de tous ces phénomènes est qu'ils répondent à des lois mathématiques non linéaires, c'est-à-dire à des fonctions exponentielles voire supra-exponentielles. Tout porte à croire que l'homme est au mieux capable de percevoir une évolution linéaire, mais incapable d'extrapoler sur un mode plus rapide, de sorte que le temps lui manque pour prévenir les désastres et ne lui suffira peut-être pas pour les conjurer.

Quel monde laisserons-nous à nos descendants? La question mérite l'attention soutenue de tout homme responsable.

Jean-Pierre Weibel

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. Michel Borel, ingénieur mécanicien, EPFL 1975.

(Parrains: MM. Ettore Conti et Claude Ferrero.)

M. Thierry Estoppey, architecte, EAUG 1985 + Reg. A.

(Parrains: MM. A. Spitsas et G. Châtelain.)

M. Christian Exquis, architecte, EPFL 1981.

(Parrains: MM. D. Gampert et D. Schwarz.)

M^{me} Sylvia Heinzmann, architecte, EPFZ 1979.

(Parrains: MM. J. Gredig et H. Dessimoz.)

M^{me} Barbara Luginbuhl, architecte, EAUG 1985.

(Parrains: MM. M. Mozer et Ph. Gaillard.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section Valais

L'assemblée générale de la section aura lieu le vendredi 11 mai 1990, à 15 h 30, au Théâtre du Crochetan à Monthey. Cette assemblée sera suivie d'une conférence par M. Jacques Gubler, professeur, sur le thème *Les beautés du béton armé.*